

2019_CT2_001

OBJET : Institution - Désignation des représentants des communes de Rousset et Gardanne au sein des Commissions spécialisées du Territoire du Pays d'Aix

Le 27 février 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 février 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BARRET Guy donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – BOULAN Michel donne pouvoir à MARTIN Régis – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à GACHON Loïc – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à SUSINI Jules – RAMOND Bernard donne pouvoir à MERCIER Arnaud – SLISSA Monique donne pouvoir à MANCEL Joël – TAULAN Francis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – AMIEL Michel – BORELLI Christian – BOYER Raoul – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MERGER Reine – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Institution

■ Séance du 27 février 2019

01_01

■ Désignation des représentants des communes de Rousset et Gardanne au sein des Commissions spécialisées du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibération n°HN 088-219/16/CM le Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 a délégué, en vertu de la loi NOTRe, un ensemble de compétences au territoire pour lesquelles ce dernier a souhaité organiser un processus décisionnel qui repose sur des commissions thématiques dans les domaines de compétences transférées.

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a ainsi procédé à la création des commissions thématiques du Territoire par la délibération n°2016_CT2_026 du 21 avril 2016 :

- la Commission « **développement économique, emploi et agriculture** »
- la Commission « **aménagement de l'espace et mobilité** »
- la Commission « **environnement et déchets** »
- la Commission « **habitat et politique de la ville** »
- la Commission « **culture et sports** »
- la Commission « **ressources et moyens** »

Les commissions comprennent 44 membres titulaires parmi les conseillers de territoire, représentant chacune des communes membres.

Par ailleurs, les commissions comprennent 44 membres suppléants parmi les conseillers de territoire ou à défaut parmi les membres des conseils municipaux, selon la même répartition par commune.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190227-2019_CT2_001-
DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

Le nombre de représentants par commune au sein des commissions tient compte de leur population respective. Aussi, la commune d'Aix-en-Provence compte 4 sièges, les communes de Vitrolles, Gardanne, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis et Bouc-Bel-Air disposent chacune de deux sièges et les autres communes disposent chacune d'un siège.

Suite aux transferts de certaines compétences communales à la Métropole au sein des Conseils de Territoire et plus particulièrement du Territoire du Pays d'Aix, dans un souci d'efficacité, deux des commissions thématiques existantes ont été modifiées par délibération n°2018_CT2_110 du Conseil de Territoire du 15 mai 2018.

Ainsi, la Commission « aménagement de l'espace et mobilité » est devenue la Commission « Mobilité et Infrastructures de Transports ».

La Commission « habitat et politique de la ville » est devenue la Commission « Habitat, Urbanisme et Aménagement »

Par délibération n° 2018_CT_205 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 juin 2018, certaines communes ont modifié la liste de leurs représentants sur ces deux Commissions.

Par ailleurs, en fonction de la thématique, de sa technicité et des enjeux qu'elle représente sur l'aménagement du territoire des communes, un courrier a été adressé à l'ensemble des Maires du Territoire du Pays d'Aix, leur donnant la possibilité de se faire représenter par l'élu à l'urbanisme en complément du représentant désigné ou d'assister eux mêmes à la Commission si leur commune est concernée dans les rapports soumis à l'ordre du jour.

Suite à la demande des communes de Rousset et Gardanne, il convient de remplacer leurs représentants suppléants au sein de certaines commissions spécialisées du Territoire du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2016_CT2_026 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 avril 2016 portant création des commissions thématiques du Territoire ;
- La délibération n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2016_CT2_038 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016 relative à la composition des commissions thématiques ;
- La délibération n°2018_CT2_110 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 mai 2018, relative à la modification des Commissions thématiques du Territoire ;
- La délibération n°2018_CT2_205 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 juin 2018, relative à la désignation au sein des commissions spécialisées du Territoire du Pays d'Aix.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20190227-2019_CT2_001- DE Date de télétransmission : 06/03/2019 Date de réception préfecture : 06/03/2019

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de mettre à jour la liste des représentants des communes de Rousset et Gardanne.

Délibère

Article unique :

Est approuvée la désignation des représentants suppléants de la commune de Rousset au sein des Commissions « Habitat, Urbanisme et Aménagement » et « Environnement et Déchets », et de la commune de Gardanne au sein de la Commission « Habitat, Urbanisme et Aménagement ».

OBJET : Institution - Désignation des représentants des communes de Rousset et Gardanne au sein des Commissions spécialisées du Territoire du Pays d'Aix

1. Choix des modalités de scrutin :

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants du Territoire du Pays d'Aix au sein des commissions spécialisées.

Vote sur la proposition :

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire approuve à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

2. Désignation des membres :

Une liste comprenant les représentants titulaires et suppléants des communes de Gardanne et Rousset pour les commissions spécialisées « environnement et déchets » et « habitat, urbanisme et aménagement » a été proposée :

OBJET : Institution - Désignation des représentants des communes de Rousset et Gardanne au sein des Commissions spécialisées du Territoire du Pays d'Aix

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DECHETS		
COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Rousset	Jean-Pierre DESCHLER	Thierry LECOQ

COMMISSION HABITAT, URBANISME ET AMENAGEMENT		
COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Gardanne	Jeannot MENFI	René PARLANI
	Nathalie NERINI	Chérifa IDDIR
Rousset	Jean GASCUEL	Gilbert ESPOTO

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

OBJET : Institution - Désignation des représentants des communes de Rousset et Gardanne au sein des Commissions spécialisées du Territoire du Pays d'Aix

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires et suppléants représentant les communes de Gardanne et Rousset au sein des commissions spécialisées « environnement et déchets » et « habitat, urbanisme et aménagement » :

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DECHETS		
COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Rousset	Jean-Pierre DESCHLER	Thierry LECOQ

COMMISSION HABITAT, URBANISME ET AMENAGEMENT		
COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Gardanne	Jeannot MENFI	René PARLANI
	Nathalie NERINI	Chérifa IDDIR
Rousset	Jean GASCUEL	Gilbert ESPOTO

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 MARS 2019